

Date d'élaboration : Février 2018

POSTE : PERSONNEL USINE DE FONDERIE MPC

1. Description des activités

Fonctions de l'usine de fonderie : concassages, flottations, agglomération, charges fours (water jacket, grillage, bismuth) circuit des gaz, usine d'acide sulfurique, atelier bismuth, atelier de conditionnement d'arsenic, atelier de fabrication arsénite de sodium, atelier de cyanuration, atelier de fabrication de l'arsine.

Cela entraîne notamment l'exposition permanente aux poussières et aux émanations diverses :

- concassage : poussières
- agglomération : produits liants (lignosulfite, mélasse)
- fours : fumées de combustion et chaleur, circuit des gaz
- filtres électriques ou refroidisseurs, présence d'oxydes de bismuth, anhydride arsénieux, anhydride sulfureux
- usine d'acide : émanations d'acide sulfurique
- unité de cyanuration : émanation de produits divers, cyanure, acides, réactifs.

Pour la fonderie, le personnel est composé d'un chef de poste, une équipe four bas, une équipe four haut (charge), d'un rondier. Le travail s'effectue en 3/8.

Principales tâches :

- maintenir une bonne oxygénéation pour une bonne fusion,
- surveillance de l'avant creuset T° 1200 degrés,
- maintenir le passage des scories dans le siphon qui assure la séparation de la matte aurifère
- contrôler la granulation des scories par solidification dans une goulotte avec de l'eau à haute pression.

La charge était assurée par deux agents qui alimentaient le haut fourneau avec du quartz, calcaire, boulets de minerai extrait de la mine et de coke.

Le contact est permanent avec les poussières et les émanations diverses

- concassage : poussières
- agglomération : produits liants (lignosulfite, mélasse)
- fours : fumées de combustion et chaleur : circuit des gaz-filtres électriques ou refroidisseurs,
- présence d'oxydes de bismuth, anhydride arsénieux, anhydride sulfureux
- usine d'acide : émanations d'acide sulfurique- produits divers,

Tous les bâtiments sont couverts de plaques d'everites qui se décomposent et contiennent de l'amiante.

Présence permanente y compris à l'intérieur des locaux (propres) de poussières formées de tous les produits créés et utilisés : arsenic, bismuth, soufre, chaux...

Les masques et tenues de protections sont apparus en fonction des obligations sanitaires dans les années 1990, sachant qu'avant les interventions s'effectuaient avec des masques composés d'un simple tampon de coton sur le nez dans tous les ateliers de production.

Lors d'intervention d'urgence, le travail pouvait s'effectuer dans les fumées de combustion à haute température.

2. Expositions

poussières de minerai : silice, arsenic, cadmium, plomb, amiante, soufre, cyanure

3. Examens complémentaires en matière de suivi médical post professionnel au regard des paragraphes 1° et 2° de l'article 2 de l'arrêté du 28 février 1995.

1. Amiante

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

- une consultation médicale et un examen tomodensitométrique (TDM) thoracique réalisés tous les cinq ans pour les personnes relevant de la catégorie des expositions fortes dans les conditions prévues par le protocole de suivi validé par la Haute Autorité de santé ou tout autre protocole approprié plus favorable

2. Arsenic

Dans le cadre du protocole de la CPAM :

- une consultation médicale tous les deux ans
- une radiographie pulmonaire tous les deux ans
- une surveillance dermatologique ainsi
- qu'une surveillance échographique abdominale de l'étage sus-mésocolique tous les deux ans

3. Silice cristalline

Considérant la nature, la multiplicité et les niveaux d'exposition, il est conseillé que ces examens soient réalisés et complétés d'un **examen clinique spécialisé régulier dans une structure compétente en pathologie professionnelle qui coordonnera les examens de dépistage.**
Notamment il appartiendra à cette structure d'adapter la surveillance pour les cancérogènes pouvant avoir la même organe cible, notamment ceux non pris en compte par le protocole (silice, arsenic par exemple pourrait justifier une TDM régulière).